

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom Burnet  
 Prénoms Jean Marie  
 Grade 1 classe  
 Corps 36<sup>e</sup> R<sup>e</sup> d'Infanterie Coloniale  
 N<sup>o</sup> 09324 au Corps. — Cl. 1905  
 Matricule. 1440 au Recrutement Burnet  
 Mort pour la France du 28 au 31 août 1914  
Gerbeviller-Meurthe et Moselle  
 Genre de mort tué à l'ennemi  
 Né le 20 Juin 1886  
 à Saint-Paul Département Hte Saône  
 Arr<sup>s</sup> municipal (p<sup>s</sup> Paris et Lyon),  
 à défaut rue et N<sup>o</sup>.  
 Jugement rendu le 22 Décembre 1914  
 par le Tribunal de Clamart Les-Bains  
 acte ou jugement transcrit le 22 Février 1915  
 à Saint-Paul Haute Saône  
 N<sup>o</sup> du registre d'état civil  
 534-798-1921, [36434.]

n° 7

**BURNET Jean Marie**  
**domicilié Chez Charvin,**  
**frère de Joseph, marié à Adèle**  
**BOCHET, un enfant: Marcelle**

Lieu d'inhumation:

département: Meurthe et Moselle  
 commune: GERBEVILLER  
 lieu: Nécropole Nationale  
 Tombe: individuelle n° 217

Transcription

Jugement définitif

N<sup>o</sup> 4

de **DÉCÈS**  
 de  
Burnet  
Jean Marie

Vu la signification à nous faite le vingt janvier mil neuf cent vingt un au Meurthe et Moselle nous avons transcrit le jugement suivant. Audience du vingt-neuf décembre mil neuf cent vingt. Le Tribunal civil de première instance de Clamart, réuni en Chambre du mil neuf cent vingt-un, l'audience du vingt-neuf décembre mil neuf cent vingt, sous la présidence de M. le Président, Demangeat, juge, Bachelard, juge suppléant en présence de M. l'Avocat Général de la République assistés de Me Demard, commis greffier domiciliés à rendu le jugement suivant. Déclare constant le décès de et du soldat Burnet Jean Marie, né à Saint-Paul le vingt deux août mil huit cent quatre-vingt six, fils de Pierre Joseph et de Viollette Marie, marié à Bochot Marie Adèle, du 36<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale. Mort pour la France à la date précisée du vingt-huit août mil neuf cent quatorze à Gerbeviller-Meurthe et Moselle. Ordonne la transcription mil neuf cent vingt-un, du présent sur les registres de décès de la commune de Saint-Paul et sa mention, ainsi que mention de sa transcription en marge des registres de la même commune à la date du décès. Enant par qui, lecture faite, ont signé avec Nous, Alexandre Delapuy, Maire de Saint-Paul, Officier de l'Etat Civil le vingt deux janvier mil neuf cent vingt un.

Les Déclarants,  
 L'Officier de l'Etat Civil,  
 Delapuy